







FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

LE C.A.S.M.

CERTIFICAT D'APTITUDE AU SPORT MOTOCYCLISTE

Le CASM, permet à toute personne de plus de 12 ans et ne possédant pas de permis de conduire, de pratiquer en circuit fermé le sport motocycliste lors de compétitions ou trophées officiels, d'épreuves de masse ou de loisir ou lors d'entraînement dans les familles de disciplines suivantes : vitesse, motocross, enduro, trial, motoball, course sur piste ; pratiquées sur moto ou quad (Décret du 28 mars 1988).

A compter du 1er septembre 2005, le CASM sera également exigé pour la délivrance d'une licence compétition annuelle au nouveau pilote (disposition commune aux 2 fédérations qui organisent des activités motocyclistes).
Pour les mineurs voulant se présenter au CASM, une autorisation parentale sera exigée.

LA CHARTE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

1. se conformer aux règlements
2. respecter les décisions des officiels
3. respecter adversaires et partenaires
4. refuser toute forme de violence, de tricherie et de dopage
5. être maître de soi en toutes circonstances
6. être loyal dans le sport et dans la vie
7. respecter l'environnement







FORMATION THEORIQUE

RÈGLEMENTATION SPORTIVE ET SÉCURITÉ EN COMPÉTITION

(annexe I du décret du 14 déc. 88)

Elle porte sur :
- les règles de sécurité en compétition,
- la réglementation routière et sportive,
- la signification de la signalisation routière et sportive et notamment celle des drapeaux.

Remarques : les nouvelles dispositions en vigueur permettent à tous les élèves de collège de bénéficier d'une formation à la sécurité routière dans le cadre de la préparation au BSR (Brevet de Sécurité Routière). Il est conseillé de prendre connaissance du contenu proposé dans le cadre de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions sur la sécurité routière pour le CASM.
Validation : Le candidat devra répondre à 30 questions en 30 minutes. Présentées sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples), les questions pourront être illustrées par la projection de photos. Les QCM peuvent comporter plusieurs bonnes réponses... Chaque question est notée sur 1 point... Une note de 25 points sur 30 est nécessaire pour accéder à la partie pratique.

Préambule :

L'obtention du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste est obligatoire pour tout nouveau licencié (en compétition annuelle). Un minimum d'appentissage de la machine et de connaissance de la réglementation sportive est de nature à permettre une diminution de l'accidentologie.

➢ Précisions sur les machines :

◆ Les machines exclusivement réservées à une utilisation en circuit fermé, ne sont pas homologuées pour un usage sur la voie publique (routes, chemins). C'est le cas du motocross ainsi que certaines machines de vitesse.
◆ Les motos de Trial et d'Enduro ainsi que certains modèles de quad sont homologués et immatriculés. Ils peuvent donc rouler sur la voie publique à condition que les pilotes soient titulaires du permis de conduire correspondant à la cylindrée de la machine pilotée (BSR pour les jeunes à partir de 14 ans) et respectent les règles du code de la route.

➢ Le sport moto respecte l'environnement :

Si vous souhaitez continuer à vivre votre passion, respectez les règles et les recommandations relatives à l'environnement prescrites par votre fédération et les organisateurs des manifestations sportives.

Bruit : Avoir une pratique respectueuse de l'environnement.
Avoir un système d'échappement conforme aux normes et en bon état.
Le bruit n'est pas synonyme de vitesse.

Pollution :
Maintenir sa machine en bon état et adopter les bons réglages afin d'éviter les émissions de fumée, les fuites d'huile,...
Ne pas déverser des produits pétroliers usagés.
Récupérer les emballages et conditionnements, même vides.
Respecter la nature et les autres, c'est le respect de soi-même.

➢ Le pilote, une mécanique humaine complexe :

◆ Le sport moto nécessite une bonne condition physique qui doit être entretenue.
◆ Avant de monter sur la moto, toujours penser à s'échauffer; cela diminue les risques de traumatismes articulaires et musculaires.
◆ La diététique améliore le rendement musculaire et la capacité de récupération.
◆ Se préparer psychologiquement améliore le self contrôle, la concentration et la motivation.
◆ Pratiquer un sport, c'est respecter les règles, les autres et soi-même. C'est rejeter la tricherie, la violence, le dopage.

N'oubliez pas que les éducateurs moto, Brevetés Fédéraux et Brevetés d'Etat ainsi que les dirigeants des clubs sont là pour vous renseigner et vous faire progresser techniquement et physiquement. N'hésitez pas à leur demander conseil.

1. Formalités à satisfaire le matin d'une épreuve

a. Le contrôle administratif :
Le pilote doit présenter :
- la licence en cours de validité,
- le CASM ou permis. Le permis de conduire ainsi que la carte grise et l'attestation d'assurance sont obligatoires pour les épreuves empruntant la voie publique (Trial, Enduro, Rallye Routier).

b. Le contrôle technique :
L'équipement du pilote et la machine doivent être conformes à la réglementation de la discipline.

* Eléments obligatoires selon les disciplines :
exemples
◆ **la machine :**
- freins en bon état de fonctionnement,
- béquille retirée,
- extrémités des guidons bouchées,
- leviers arrondis par des boules,
- récupérateur d'huile,
- retour correct de la poignée de gaz,
- coupe circuit,
- carter de protection de chaînes et de pignons,
- plaque numéro :
 - aux dimensions réglementaires,
 - couleurs conformes à la catégorie,
 - publicité interdite sur les plaques numéros.

Les conditions de délivrance de la licence sportive catégorie motocyclisme, pour les jeunes de 12 à 15 ans participants aux compétitions sont fixées dans les annexes 2 et 3 de l'arrêté du 14 décembre 1988 en fonction des disciplines et du véhicule utilisé. (voir tableaux ci-contre).

Attention : Ces règles constituent le minimum législatif à respecter. Il convient, notamment pour la pratique en compétition au-delà de 15 ans, de se conformer aux règles techniques des manifestations, épreuves ou compétitions sportives motocyclistes.

***Nota :** le quad est intégré à la catégorie "Tout-terrain"*

TYPES DE COMPETITIONS MOTOCYCLISTES	TYPE DE CYLINDREE EN FONCTION DE L'AGE DES PARTICIPANTS	
	12/13 ans	14/15 ans
TRIAL : épreuve de maniabilité	125cc maximum	250cc maximum
CIRCUIT : épreuve de vitesse	Cyclomoteurs de série (moins de 50cc)	Motocycles de série de 125cc maxi Cyclomoteurs améliorés (moins de 50 cc)
TOUT TERRAIN : enduro-motocross	Motocycles de série 90cc maxi ou cyclomoteurs améliorés (moins de 50cc)	Motocycles de série 125cc maxi Cyclomoteurs améliorés (moins de 50cc)

CATEGORIES D'AGE		TRIAL	CIRCUIT	TOUT TERRAIN
12/13 ans	Fréquence	12 zones maxi ; hauteur des obstacles : 70 cm maxi	3 courses maxi par jour avec 1 heure minimum d'arrêt entre chaque course	
	Longueur ou durée	12 km maxi, zones de 20m maxi	20 mn maximum	20 mn maximum
14/15 ans	Fréquence	15 zones maxi, pas de hauteur maxi des obstacles	3 courses maxi par jour avec 1 heure minimum d'arrêt entre chaque course	
	Longueur ou durée	15 km maxi, zones de 30m maxi	30 mn maximum	30 mn maximum






- **l'équipement du pilote :**
 - casque homologué,
 - bottes,
 - gants,
 - pantalon et pare-pierres (tout-terrain),
 - maillot à manches longues (tout-terrain),
 - cuir et protection dorsale (vitesse, supermotard, ...).

** Eléments conseillés pour le pilote en tout-terrain :*
- lunettes, coquilles, genouillères, coudières.

Ces éléments sont obligatoires ou vivement conseillés pour la sécurité du pilote. Pour une épreuve organisée dans le cadre d'un championnat, il faut néanmoins vérifier que la machine et l'équipement soient conformes au règlement technique de ce championnat.

2. Le rôle des officiels

L'organisation d'une compétition officielle est confiée à un moto-club. Toute épreuve doit bénéficier d'une autorisation fédérale et préfectorale. Une équipe d'officiels veille au bon déroulement de l'épreuve et a un rôle bien précis.

a. Le Directeur de Course :

Il a tout pouvoir pour assurer la bonne gestion de la course et faire appliquer les décisions du jury, à ce titre il :
- peut interdire à un pilote de prendre le départ pour non conformité de la machine, suite au rapport du Commissaire Technique,
- donne le départ et l'arrivée de la course,
- décide de l'utilisation du drapeau rouge,
- peut à tout moment mettre en place toutes les mesures exceptionnelles de sécurité.

b. Le Commissaire Sportif : 3 par épreuve

- est chargé de faire appliquer le règlement,
- siège en jury et juge les réclamations.

c. Le Commissaire de Piste :

- est responsable de la signalisation (drapeaux) et de la sécurité sur le circuit.

d. Le Chronométreur :

- établit les classements de l'épreuve en fonction soit des temps réalisés, soit de l'ordre d'arrivée.

e. Le Commissaire Technique :

- effectue les contrôles techniques des machines et de l'équipement du pilote avant l'épreuve et les vérifications en cas de réclamation ou sur demande du Directeur de Course.

f. Le Jury :

Composé d'au moins 3 membres, le jury détient tous les pouvoirs pour :
- contrôler l'application des règles sportives et de sécurité,
- statuer sur les réclamations sportives de la compétition,
- appliquer d'éventuelles sanctions (déclassement de l'épreuve, amendes...),
- approuver les résultats.

3. Les drapeaux en usage sur les circuits

Voir planche des drapeaux au dos du présent document.

4. Les arrêts sur circuits ou terrains

Seul le service de sécurité officiel peut intervenir (Commissaires de pistes, secouristes, médecin, safety-car).
En cas d'arrêt sur le circuit (panne, chute), il est strictement interdit de repartir en sens inverse de la piste, que ce soit à moto, en poussant ou à pied.
Si après un arrêt, la moto ne repart pas, il faut la dégager de la piste et la garer sur le côté.
Il est obligatoire de respecter les entrées et les sorties de piste.

5. Déclaration d'accident

- prévenir l'organisateur le jour de l'épreuve,
- prévenir l'assurance de la fédération au moyen du formulaire remis par l'organisateur dans les délais impartis ou par téléphone (05.56.34.64.64 pour les licenciés FFM).



FORMATION PRATIQUE

MAÎTRISE DU VÉHICULE

Elle porte sur :
- le démarrage de la moto,
- la conduite en slalom,
- la montée et descente des vitesses,
- l'accélération et le freinage,
- la conduite en tours de circuit comportant des obstacles et autres difficultés d'une enceinte sportive.

L'examen pratique débute par une vérification technique de la machine et de l'équipement du pilote assimilable à un contrôle technique effectué sur la majorité des épreuves.
Si l'un de ces éléments (pilote moto ou quad) n'est pas conforme, le candidat ne pourra pas passer l'examen pratique.
Validation : Après cette vérification, le candidat participe à un échauffement d'une durée de 10 minutes sous la conduite de l'examinateur. L'examen pratique débute alors sous forme de 5 ateliers.
Une note égale ou supérieure à 14 / 20 est nécessaire pour réussir la pratique.

Le niveau requis de maîtrise de la moto ou du quad pour passer la formation pratique du CASM nécessite une expérience de pilotage permettant la préparation aux 5 ateliers suivants.
- **Atelier 1 :** Slalom lent décalé (4 points)
- **Atelier 2 :** Couloir avec changement de trajectoire (3 points)
- **Atelier 3 :** Equilibre (4 points)
- **Atelier 4 :** Slalom rapide et test drapeaux (4 points)
- **Atelier 5 :** Accélération / Freinage (5 points)

Nota : les personnes titulaires du permis "A" ou du guidon d'or FFM sont dispensées de la partie pratique.

Vous êtes titulaire du CASM

- **Choisissez votre club : environ 1200 clubs sont affiliés à la FFM. Contact : Ligue Motocycliste Régionale ou www.ffmoto.org**
- **Le club vous aidera dans le choix de votre licence en fonction de votre âge, de la discipline, de votre niveau.**
- **Choisissez votre épreuve sur les conseils de votre club selon le calendrier du championnat.**
- **Prenez connaissance du règlement de l'épreuve choisie auprès du club organisateur.**
- **Retournez votre inscription au club organisateur dans les délais prévus.**
- **Présentez-vous le jour de l'épreuve aux vérifications d'usage (administrative et technique).**

Fédération Française de Motocyclisme
74, avenue Parmentier 75011 PARIS
Tél. : 01.49.23.77.00 - Fax : 01.47.00.08.37
e-mail : ffm@ffmoto.com
Site Internet : www.ffmoto.org

FFM, FÉDÉRER LES ÉNERGIES !

Crédit photos : Goodshoot / Photopress / Luco / C. Barthe / Luco / Motographie / Maindru / Laveau / Bourghain / Archives FFM.